

Soins palliatifs, oui; euthanasier, non

DÉCLARATION DES ÉVÊQUES DE BELGIQUE

La chambre des représentants vient de voter la proposition de loi qui légalise l'euthanasie. La Belgique est devenue dès lors un des rares pays au monde où il est permis légalement de tuer délibérément un être humain. Nulle part ailleurs on ne permet de procurer la mort volontairement et impunément « dans toute situation de souffrance ou de détresse, constante et insupportable, qui ne peut être apaisée, et qui résulte d'une affection grave et incurable ». L'euthanasie sera donc admise pour des malades qui pourraient encore vivre des années, ou pour des personnes dépressives depuis longtemps, ou même pour des handicapés physiques.

Nous répétons une fois encore avec force que tout ceci est, pour nous, en opposition directe avec ce qui fait le coeur d'une vie en société basée sur la dignité humaine et sur une longue histoire de la civilisation, à savoir le respect fondamental de la vie humaine, et d'abord celle des personnes les plus vulnérables.

L'enjeu de la loi sur l'euthanasie qui vient d'être votée est que la valeur et la dignité d'un être humain ne sont plus liées au fait de son existence, mais à ce qu'on appelle sa "qualité de vie". Cela signifie donc que l'État belge est d'accord avec le fait que telle vie humaine a moins de valeur que d'autres ; et en outre, que le contenu de cette qualité de vie sera laissé à l'appréciation subjective du malade lui-même ou d'autres personnes.

"La loi n'oblige personne à pratiquer l'euthanasie", nous objecte-t-on. Non, évidemment. Mais nous craignons que le malade ne subisse dans certains cas une lourde pression des membres de sa famille ou du personnel soignant afin qu'il soit euthanasié. Le médecin pourra-t-il s'opposer et dire non si les personnes concernées demandent l'euthanasie ? Ou bien risquera-t-il, en pratiquant l'euthanasie, d'aliéner le sens de sa profession ? Et laissera-t-on en paix les hôpitaux qui refusent qu'on pratique l'euthanasie chez eux ? On entend déjà que l'euthanasie pourra être exigée par les patients, quelles que soient les convictions philosophiques de l'établissement où il est soigné.

On reproche régulièrement à l'Église catholique, dans les débats autour de l'euthanasie, de vouloir laisser souffrir les gens inutilement et sans raison. C'est évidemment faux et cela nous blesse profondément. Depuis des siècles, les chrétiens ont beaucoup travaillé pour adoucir la souffrance des gens. L'Église s'est aussi exprimée plusieurs fois sans équivoque contre une prolongation inutile de la vie, c'est-à-dire contre l'acharnement thérapeutique. Car il est certain qu'il faut éviter de faire souffrir les autres, il faut réduire au maximum leurs souffrances. La question est de savoir si l'on peut obtenir cela en tuant quelqu'un ! Toute la tradition éthique de l'humanité a toujours répondu non à cette question. Y répondre maintenant oui revient à ouvrir une brèche dans cette tradition : on suscite une contradiction interne dans l'histoire de la civilisation. En effet jamais on n'a accordé autant d'attention à la protection de toute vie humaine ou de la nature; jamais on n'a tant investi pour maintenir en vie les gens et la

nature. On a tellement progressé dans le traitement des personnes souffrantes — en particulier dans les soins palliatifs — , que bientôt presque plus personne ne devra vivre ou mourir avec un mal insupportable. Certaines thérapies anti-douleur peuvent certes accélérer la mort. Mais la grosse différence par rapport à l'euthanasie est dans le but, l'esprit et la mentalité qui président au traitement : dans le combat contre la douleur, on veut supprimer la douleur de quelqu'un qui va mourir ; en euthanasiant, on met volontairement fin à la vie. Soigner revient à tuer !

Nous attendons beaucoup du développement futur et de la mise en oeuvre des soins palliatifs. Nous avons ici l'occasion de faire en sorte que nos êtres chers nous quittent d'une manière humaine et physiquement supportable, au lieu de devoir les tuer ou les faire tuer parce qu'ils n'en peuvent plus. Il faudra dans les années futures dégager davantage de moyens qu'on ne le fait aujourd'hui en faveur de la recherche et du traitement en matière de lutte contre la douleur.

Le vote de la proposition de loi n'est pas un point d'arrivée. Il ne nous dispense pas du droit et du devoir de promouvoir un principe de base de notre éthique : « Tu ne tueras pas. » Nous appelons tous les chrétiens à vivre et agir dans le monde sur base du respect de toute vie. Nous sommes persuadés que beaucoup de non-chrétiens partagent cette conviction avec nous. Les nombreux échos entendus en Commission sénatoriale nous le confirment sans équivoque. Une attitude idéologique a malheureusement étouffé ces voix. Mais l'éthique est ancrée dans la vérité qui habite le cœur de l'homme, pas dans d'autres motifs, quels qu'ils soient. Les chrétiens, en collaboration avec beaucoup d'autres, ont ici un rôle prophétique à jouer, avec humilité, mais avec décision, malgré les choix politiques du moment.

Les évêques de Belgique
Bruxelles, 16 mai 2002